



dommage ouvrage refus de prise en charge d'un même sinistre avant

Par **marite28**, le **26/06/2010** à **13:55**

et après les 10 ans de la réception de l'ouvrage

bonjour

refus de prise en charge du même problème en dommage ouvrage. D'après moi c'est le même sinistre

en juillet 2002 la DO a pris en charge une attaque de capricornes sur poteaux bois soutenant la maison

l'origine provenait d'une absence de traitement de la coupe basse de mise en longueur sur le chantier et d'une insuffisance ponctuelle du traitement lié à une forte épaisseur d'aubier.

l'expert à l'époque à demandé un traitement curatif de 107€ qui je m'aperçois aujourd'hui en 2010 n'a pas été efficace, car ce même poteau est attaqué à cette même base et s'effrite, je pense que maintenant c'est les termites , à l'époque l'expert aurait dû demander le changement du poteau. La SMABTP Bordeaux refuse ce sinistre qui est le même que 2002 car maintenant les 10 ans sont passés d'après la réception de l'ouvrage 29.10.1993, mais pas d'après leur traitement curatif de 2002 qui n'a pas été efficace. je voudrais avoir votre avis sur leur refus , ai-je recours possible merci à l'avance